

## **AVIS D'ENQUÊTE**

## **DEMANDE D'ABATTAGE D'ARBRE**

La Municipalité de Lully, conformément à la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager du 30.08.2022 et à l'art. 4 du règlement communal relatif à la protection des arbres du 22.10.1993, soumet à l'enquête publique

## du 11 juin au 10 juillet 2025

la demande d'abattage d'un cèdre et la demande d'élagage d'un tilleul

**Situation**: Parcelle n°149 – Terre-Neuve 6

**Propriétaires**: Kind David

Les observations éventuelles doivent être déposées au bureau du Greffe municipal pendant le délai légal.

La Municipalité